

Groupe de travail sur l'écoresponsabilité

Point de vue de la CFTC

A l'issue du groupe de travail Ecoresponsabilité, du 13 février 2026, la CFTC tient à rappeler sa position sur la transition écologique en Administration Centrale.

L'administration a présenté le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre 2024, faisant état d'une **baisse globale de 11 % des émissions depuis 2019**, avec une diminution très importante sur l'énergie des bâtiments (- 42 %) grâce notamment au remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur. Les déplacements professionnels sont également en baisse, en partie grâce au télétravail. **La CFTC** prend acte de ces résultats, mais rappelle que ces évolutions doivent être analysées avec prudence compte tenu des transformations profondes intervenues depuis 2019 (crise sanitaire, évolution des organisations de travail, modification du parc immobilier).

En Administration centrale, les enjeux sont spécifiques : densité importante d'agents, bâtiments parfois anciens, contraintes de continuité du service public, poids du numérique et des équipements informatiques. Dans ce contexte, la transition écologique ne peut pas se traduire par une dégradation des conditions de travail ni par une écologie perçue comme punitive.

La CFTC considère que **le confort thermique d'été doit rester une priorité en matière de santé au travail**. Les épisodes de fortes chaleurs se multiplient ; l'utilisation raisonnée de la climatisation ne doit pas être taboue lorsque la situation l'exige. La transition écologique ne doit pas générer d'inconfort durable pour les agents.

Concernant la restauration collective, **la CFTC** constate que la journée végétarienne obligatoire du jeudi est mal perçue par une partie des agents. Si la diversification de l'offre alimentaire et la promotion des produits durables vont dans le bon sens, **la liberté de choix doit être respectée**. L'adhésion des agents sera toujours plus efficace qu'une mesure ressentie comme imposée ; c'est pourquoi **la CFTC** demande le maintien systématique d'une alternative, notamment à base de poisson ou de viande.

La CFTC s'interroge également sur certaines mesures symboliques, comme le remplacement des gobelets en carton par des verres, et demande que **toute décision soit précédée d'une évaluation environnementale complète**, intégrant les impacts liés au lavage, à l'eau et à la logistique.

En matière de numérique, **la CFTC** soutient l'allongement de la durée de vie des matériels et le recours au reconditionné lorsque cela est possible. Toutefois, cela doit rester compatible avec les exigences de sécurité informatique, de performance et de qualité du service rendu. La transition écologique ne doit pas fragiliser les outils de travail des agents.

Plus globalement, la CFTC défend une approche pragmatique et équilibrée : **oui à une transition écologique ambitieuse, mais jamais au détriment des conditions de travail, de la santé des agents et de l'efficacité des missions de service public**. L'écologie doit être concertée, transparente et socialement juste. C'est à cette condition qu'elle sera comprise, acceptée et réellement efficace.